

Image not found or type unknown



Caution non remise pour cause de bac de douche pvc cassé

Par **tianafi**, le **06/10/2011** à **21:00**

Bonsoir,

J'étais ds un logement et le bac de douche PVC s'est cassé pendant que je prenais ma douche. J'ai informé le propriétaire immédiatement. Il est venu constaté et m'a dit qu'il allait changer. Mais rien n'a été fait. A mon départ il ne veut pas rendre ma caution et me dit que c'est à moi de changer la douche. je n'ai rien fait de mal que prendre des douches; Je voudrais savoir que faire dans un tel cas?

Merci de vos conseils